

sance : c'est la question financière, la question du gain. Il est bien clair pour lui, être désintéressé s'il en est, que l'argent est le grand mobile qui fait agir les propriétaires de l'UNION MÉDICALE DU CANADA, voir même la rédaction toute entière, et que si nous n'étions pas libéralement payés, nous serions plus réservés et plus scrupuleux sur le choix des annonces. En effet, la considération pécuniaire entre pour quelque chose dans les conditions d'existence de notre journal, et M. Beausoleil, qui a fait cette découverte, fera bien de voir à ce que personne ne lui vole la priorité de sa lumineuse trouvaille. L'idée une fois trouvée, il s'écrie : " Eloignez de votre journal l'annonce et la réclame." Nous dirons à M. Beausoleil ceci : Un journal a toujours parmi ses abonnés certaines gens qui ne le paient pas, ou qui le paient mal, et force lui est de recourir aux annonces pour subvenir à la dépense de chaque jour. Avec des abonnés de ce calibre, un journal est toujours sûr de péricliter, s'il n'a pas ailleurs quelque compensation. M. Beausoleil qui, d'aventure, a été de passage dans le journalisme scientifique, devrait savoir cela mieux que personne.

C'est M. Beausoleil lui-même qui nous donne le mot de la fin. Dès le commencement de sa lettre, il dit : Avant que votre article eut germé dans votre cerveau, (*on voit cela d'ici*) j'ai connu d'autres procédés, et je me suis hâté (!) de désavouer l'acte (*les actes*) qui fait (*qui font*) l'objet de votre attaque."

Si M. Beausoleil s'est hâté, il a sans doute suivi le conseil du poète : Hâtez-vous lentement ! et le désaveu dont il parle a mis bien du temps à venir, s'il est venu. Car enfin, où, quand et comment s'est fait ce désaveu ? A-t-il été publié sur quelque feuille politique ? L'a-t-on mis en circulaire, (confidentielle aux dames,) tiré à des milliers d'exemplaires et distribué partout ? Dans ce cas nous l'aurions vu, et d'autres que nous l'auraient vu aussi. A-t-il été écrit ou fait verbalement ? Personne n'a pu nous le dire. Que M. Beausoleil y songe. La faute dont il s'avoue coupable a été publique et des plus notoires. Il faut de toute nécessité que la rétractation soit également notoire et publique, et ceci ne souffre pas la moindre objection. Que le délinquant n'ait pas voulu mettre le public en général au courant de ses peccadilles en lui offrant le spectacle d'une confession ouverte et d'une humiliante rétractation, nous le concevons sans peine, mais le public médical, lui, que M. Beausoleil a si cavalièrement outragé et dont il a froissé les sentiments de la façon que l'on sait, le public médical, disons-nous, était en droit d'exiger un désaveu public. Or il n'appert par aucun document public que M. Beausoleil l'ait fait *avant* même que nous eussions eu la pensée de notre article.

Nous prions instamment nos lecteurs de ne pas nous en vouloir si nous les avons si longuement entretenus de la personnalité de M. le Dr. Beausoleil, personnalité qui ne les devait intéresser à aucun point de vue. Mais nous avons dû le faire dans le but d'établir que, quoique puisse dire notre contradicteur, l'UNION MÉDICALE DU CANADA, en publiant annonces et réclames, n'a fait que ce qui se fait par les autres journaux de médecine, sur ce continent et à l'étranger, est admis comme étant parfaitement dans l'ordre, et n'est nullement condamné par les codes de déontologie, notamment par celui qui nous régit dans la province de Québec. Or, comme M. Beausoleil ne peut en dire autant pour ce qui le concerne, il s'ensuit que nous avons eu raison de lui reprocher son cas et qu'il a eu tort d'assimiler son affaire à la nôtre.